



Présentation du transport fluvial

Direction territoriale Bassin de la Seine

Concertation préalable – Atelier du 26 octobre 2017

Les missions de VNF

Voies navigables de France est un Établissement Public Administratif du Ministère de la transition écologique et solidaire.

1° Assure l'exploitation, l'entretien, la maintenance, l'amélioration, l'extension et la promotion des voies navigables

2° Est chargé de la gestion hydraulique des voies qui lui sont confiées

3° Concourt au développement durable et à l'aménagement du territoire

4° Gère et exploite le domaine de l'Etat qui lui est confié .



VNF : gestionnaire du plus grand réseau fluvial en Europe

Sur les 8500 km de voies navigables en France, VNF gère :

6 700 km de fleuves, rivières et canaux

3 000 ouvrages

40 000 hectares de domaine public

Le réseau européen

France :	8 500 km
Allemagne :	7 500 km
Pays Bas:	6 000 km
GB :	3 200 km
Belgique :	1 500 km

Les atouts du mode fluvial

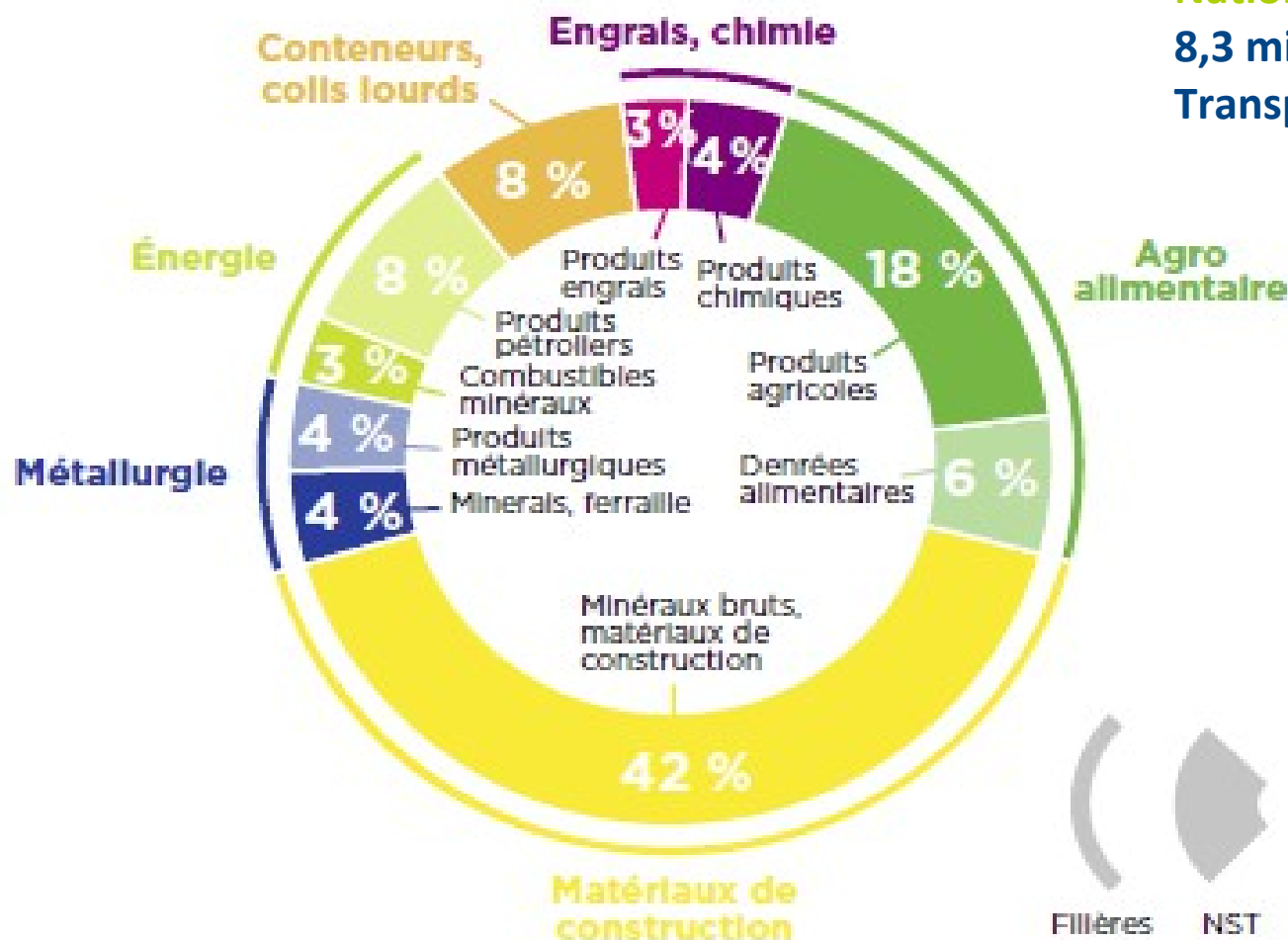
- Des coûts de transport réduits grâce à la **massification du transport**
- **Fiabilité** des délais d'approvisionnement et **sécurité** du transport
- Un mode de transport **respectueux de l'environnement**
- **des réserves de capacité du réseau** avec l'infrastructure existante
- **Desserte au cœur des grandes agglomérations** (logistique urbaine)
- **Desserte de l'hinterland** des ports maritimes



Le trafic national de marchandises en 2016

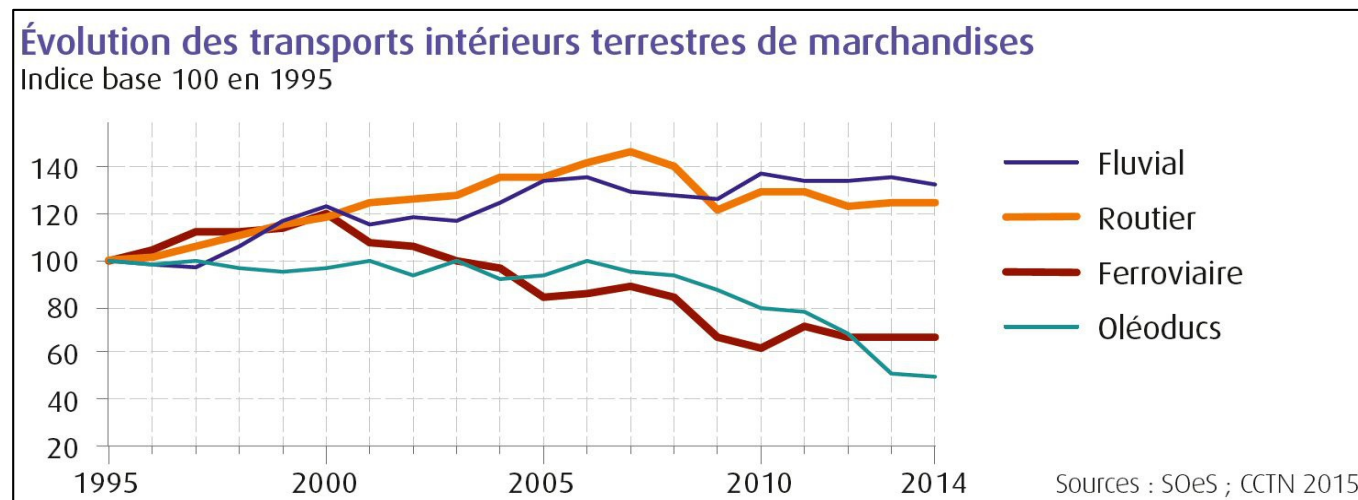
RÉPARTITION DES TRAFICS FLUVIAUX PAR TYPES DE MARCHANDISE (EN TONNES)

National
8,3 milliards Tkm
Transportées en 2016



Le transport fluvial de marchandises

Evolution des modes terrestres depuis 1995 (en t-km)



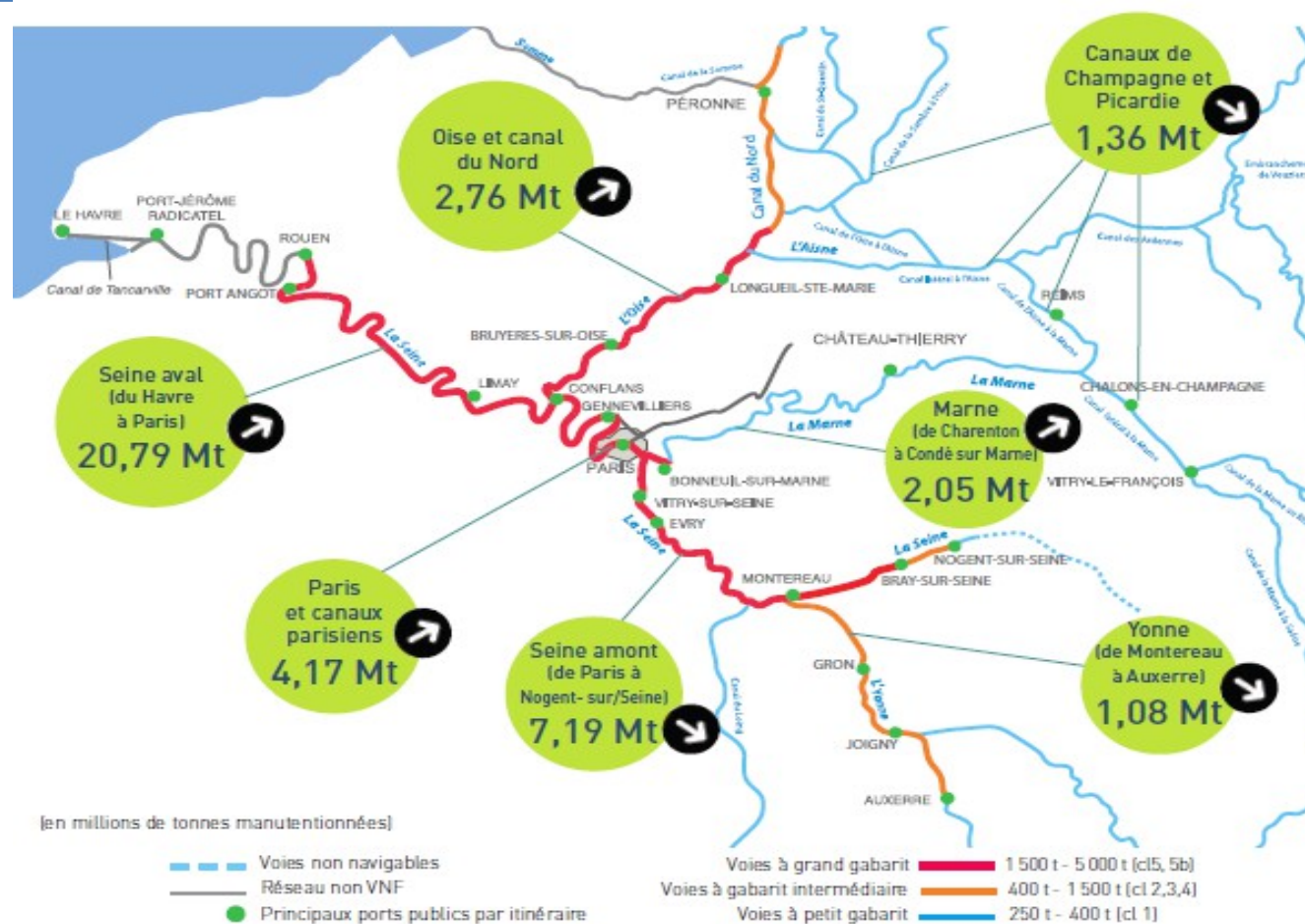
Part modale du fluvial dans les transports terrestres (en Tkm)

Fluvial : 2,4 %

Fer : 9,7 %

Route : 87,8 %

Le trafic du bassin de la Seine



Bassin Seine

**4 Milliards de Tkm soit + de 50 % du trafic national
+ 2,5% en tonnes (2016-2015)**

Evolution en 10 ans sur le bassin de la Seine : + 10 %

Le Plan d'Aides au Report Modal

1- Etude logistique de report modal

Passer d'une logistique entièrement routière à une logistique comportant un maillon fluvial requiert très souvent une étude préalable afin de sécuriser la nouvelle organisation de transport.



50 % du budget d'étude total et dans un **plafond de 25 000 €**)

2- Aide à l'expérimentation du transport fluvial

Pour que cette expérimentation fluviale soit la plus efficace possible, VNF peut contribuer à **définir les points d'attention particulière** que cette expérimentation devra éprouver.

Prise en charge d'une partie des surcoûts d'exploitation

25 % de l'investissement total avec plafond de 75 000 €

Le Plan d'Aides au Report Modal

3- Aide à l'investissement

Cette mesure consiste à verser une **aide financière à la réalisation d'équipements : infrastructure et superstructure**

VNF peut participer aux investissements orientés vers le transport fluvial par un forfait fixé à **0,001 €/t-km nouvelle sur le fluvial** (plafond de 500 000 € par projet)

Le contrat peut être signé pour une durée de 1 à 7 ans.

En contrepartie de cette aide, **le chargeur prend des engagements de trafics** sur la période considérée.

L'aide est versée **annuellement**, en fonction des tonnages déclarés par l'entreprise et constatés par VNF